



MISSION DE PROSPECTION SANTÉ/COSMÉTIQUE POLOGNE

2 au 7 octobre 2016

BON DE COMMANDE

Merci de retourner par courrier ce bon de commande avant le 2 septembre à Totka TERNISIEN - Conseiller en Développement International
CCI International – 299 Boulevard de Leeds – 59777 EURALILLE

Je soussigné (nom, prénom) :

Fonction :

agissant pour le compte de l'entreprise désignée ci-après :

Raison sociale :

N° de Siret :

N° de TVA intracommunautaire :

Adresse :

Responsable du dossier :

Fonction :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

Site internet :

Code NAF :

Activité :

CA :

CA export :

Effectif :

Je certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente présentées au verso

Entreprise éligible	<input type="checkbox"/> 2 904 € TTC – Reste à charge pour l'entreprise : 2 014 €*
Entreprise non éligible	<input type="checkbox"/> 5 340 € TTC – Reste à charge pour l'entreprise : 4 450 €*

* Après récupération de la TVA

L'entreprise règle à CCI International Nord de France avec le présent engagement **un montant de 50% du coût total TTC** de la mission. Le paiement est à effectuer par chèque émis à l'ordre de la CCI DE REGION NORD DE FRANCE ou par virement :
Compte : 30027 17411 00016339602 50 – IBAN : FR76 3002 7174 1100 0163 3960 250 – BIC : CMCIFRPP

(*) Pour bénéficier de l'aide, votre société doit impérativement remplir les conditions d'éligibilité :

« Est éligible l'entreprise qui répond à la définition communautaire de la PME (effectif total inférieur ou égal à 250 salariés, dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros ou dont le bilan annuel ne dépasse pas 43 millions d'euros et qui respecte le critère de l'indépendance tel que défini par la recommandation 2003/361/CE de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro-, petites et moyennes entreprises (texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), JO L 124 du 20.5.2003. ». Il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité.
Détail des conditions sur : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/files/sme_definition/sme_user_guide_fr.pdf

Toute déclaration erronée peut vous exposer à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue. Toute entreprise annulant sa participation ne pourra bénéficier de subventions. Toute modification des prix négociés sera répercutée sur le prix global.

- Je confirme par la présente que mon entreprise répond aux critères d'éligibilité.
- Je confirme que mon entreprise a reçu moins de 200 000 € d'aides de minimis au cours des 3 derniers exercices fiscaux (y compris l'exercice en cours). Pour plus de précisions consulter le site www.les-aides.fr
- Je ne souhaite pas souscrire au forfait assurance multirisques; je bénéficie déjà d'une couverture d'assurance appropriée.

Bon pour engagement de participation

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

Je suis intéressé(e) par une adhésion annuelle au World Trade Center au tarif exceptionnel de 350€ au lieu de 700€ en tant que client CCI International et souhaite être recontacté(e) par l'équipe du WTC oui non



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. Préambule

CCI International Nord de France et CCI International Picardie (ci-après dénommés « les prestataires ») sont des entités respectivement portées administrativement par la CCI de région Nord de France (299 bd de Leeds – CS 90028 – 59031 Lille cedex) et par la CCI de région Picardie (36 rue des Otages 80037 Amiens Cedex 1). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI de région Nord de France et/ou la CCI de région Picardie. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de région Nord de France et/ou par la CCI de Région Picardie.

II. Organisation de la prestation

2.1 CCI International Nord de France et CCI International Picardie organisent les opérations en tant que prestataires. Les prestations proposées ont pour objectif de mettre en contact des entreprises françaises ou bien des membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité (ci-après dénommés « le client » ou « les clients ») avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'informations. Les prestataires détiennent un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relation d'entreprises et d'organisation de rendez-vous avec des prospects, ont déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et disposent via leurs conseillers géographiques d'une expertise pays reconnue.

2.2 La prestation rendue inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande.

III. Conditions de participation et de paiement

3.1 Les prestations font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux clients par les prestataires et fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

3.2 Les entreprises confirment leur participation en retournant aux prestataires :
- le bon de commande dûment complété et signé par une personne dûment habilitée. L'adresse d'envoi est stipulée sur le bon de commande.
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation, sauf stipulation contraire des prestataires.

A réception les prestataires accuseront réception de la commande, confirmeront leur accord et retourneront au client une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu. Pour tout montant inférieur à 1000€ le règlement intégral à la commande sera demandé.

Les modes de paiement acceptés sont le virement bancaire et le chèque.

3.3 Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent les prestataires que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

3.4 La réception des pièces indiquées en 3.2. constitue la condition impérative du démarrage de la prestation.

3.5 La réception par les prestataires du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre. Il appartient au client de vérifier son éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer le client à une demande de remboursement de la subvention indûment perçue.

Aucune inscription ne pourra être prise en compte si le client n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux opérations antérieures auxquelles il a participé.

3.6 A l'issue de la mission, les prestataires émettront une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission incluant les frais de mission supplémentaires le cas échéant, diminué du montant de l'acompte versé. Cette facture est envoyée au client par courrier ou par voie électronique. Le solde devra être réglé à réception. A défaut viendront s'appliquer des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal auxquelles s'ajoutera une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

IV. Information et confidentialité

4.1 Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre aux prestataires toutes les informations commerciales nécessaires à la bonne réalisation de la mission (catalogues produits, tarifs, questionnaire de préparation etc...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être remis aux prospects potentiels.

4.2. Sauf stipulation contraire expresse de la part du client, les prestataires se réservent le droit d'effectuer une communication sur les résultats de la mission afin de remplir leurs obligations, notamment de reporting auprès des financeurs et dans un but de communication institutionnelle.

V. Conditions d'annulation de la prestation

5.1 Du fait des prestataires

Postérieurement à la réception du bon de commande et quelles qu'en soient les causes, les prestataires se réservent le droit d'annuler ou de reporter la mission. Une information écrite sera adressée aux clients inscrits et leur acompte sera, en cas d'annulation, intégralement remboursé, à l'exclusion de tous dommages et intérêts supplémentaires.

5.2 Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande de fournitures et prestations, le client sera tenu d'en avertir préalablement les prestataires par écrit, en conservant une preuve de l'envoi.

Dans tous les cas :

- toute annulation intervenant plus de 21 jours calendaires précédant le démarrage de la mission fera l'objet d'une refacturation au client des frais non récupérables engagés pour la préparation de la mission,
- toute annulation intervenant dans les 21 jours calendaires précédant le démarrage de la mission fera l'objet d'une facturation de la totalité du coût de la prestation, subvention déduite pour les entreprises éligibles.

VI. Assurances

Les prestataires intègrent à la mission une option d'assurance souscrite par leurs soins auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les dommages éventuels survenus pendant la mission.

Les garanties octroyées par ce contrat sont les suivantes :

1. Services préalableux aux déplacements : informations visas, vaccination, recherche de prestataires locaux, assistance pièces d'identité en cas de vol ou destruction ...
2. Garanties Assistance rapatriement et frais médicaux : Assistance aux personnes, frais médicaux, indemnités journalières en cas d'hospitalisation, frais de recherches et de secours ...
3. Garanties en cas de crise : assistance, immobilisation forcée, enlèvement
4. Garanties en cas de maladie ou accident entraînant un décès ou une invalidité : Décès accidentel, complément en cas d'accident aérien, Invalidité permanente totale ou partielle, soutien de la famille, assistance psychologique
5. Garanties bagages et effets personnels : perte/détérioration/destruction des bagages, du matériel informatique, cartes bancaires et objets de valeur, effets personnels et vol d'espèces en cas d'agression, remboursement des papiers d'identité volés.
6. Garanties Incidents de voyages : retard d'avion (>4h), annulation de vol, manquement de correspondance (>6h), retard dans la livraison des bagages (>12h), avance de fonds, assistance juridique, annulation ou modification d'une mission professionnelle ...
7. Garantie responsabilité civile « Vie Privée »

Dans le cas où le client bénéficie déjà d'une assurance spécifique, il a la possibilité de ne pas souscrire au contrat d'assurance intégré à la prestation. Dans ce cas le client en informe les prestataires par écrit en cochant l'option prévue à cet effet sur le bon de commande.

VII. Force majeure

Les cas de force majeure, notamment du fait de grèves, de retards dans les approvisionnements, de guerres, d'actes des autorités publiques, de boycott des produits français, de contrôles aux frontières inhabituels, ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté des prestataires et entravant l'exécution des missions, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale ou locale applicable aux produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution de la prestation commandée dans les conditions énoncées aux présentes conditions générales de vente, suspendent ou annulent de plein droit les obligations des prestataires relatives aux dites prestations et dégagent alors ceux-ci de toute responsabilité ou de tout dommages et intérêts pouvant en résulter, et ce quel que soit le délai dans lequel les prestataires ont notifié au client la suspension ou l'annulation de la prestation commandée.

VIII. Règlement des litiges

Tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat fera l'objet d'une concertation entre les deux parties en vue d'un arrangement à l'amiable. Cette réunion aura lieu dans les trois semaines suivant une notification faite par L.R.A.R. par la partie qui demande le déclenchement d'une procédure d'arrangement à l'amiable du fait d'un désaccord dans l'interprétation ou la mise en œuvre des présentes conditions générales de vente. La réunion aura lieu au siège du demandeur. A défaut d'arrangement à l'amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Lille.

IX. Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.